

RAPPORT N° 375 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 18 FEVRIER 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 11 au 18 février 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Cinq (5) défenseurs des droits de l'homme ont été arbitrairement arrêtés à l'aéroport international de Bujumbura avant d'être détenus d'abord au cachot du Service National de Renseignement (SNR), puis transférés quelques jours plus tard à la prison centrale de Bujumbura, communément appelée « prison de Mpimba ».

Le même rapport déplore le cas d'une (1) personne qui a été torturée par des agents du SNR en province de Muramvya.

1. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Dans la matinée de mardi 14 février 2023, quatre défenseurs de droits humains ont été arbitrairement arrêtés par des agents de renseignement à l'aéroport international de Bujumbura (ouest du Burundi) alors qu'ils s'appêtaient à prendre un avion en direction de Kampala en Ouganda pour participer à une réunion avec des partenaires. Il s'agit de Me Sonia Ndikumasabo (présidente de l'Association des Femmes Juristes du Burundi « AFJB »), Audace Havyarimana (représentant légal de l'Association pour la Paix et la promotion des Droits de l'Homme « APDH »); Sylvana Inamahoro (directrice exécutive de l'APDH) et Marie Emerusabe (coordinatrice générale de l'AFJB).

Selon des témoins, les quatre activistes des droits de l'homme ont été directement conduits dans un cachot au siège du SNR.

Des sources locales ont confirmé qu'une cinquième personne connue sous le nom de Prosper Runyange, coordonnateur du projet foncier au sein de l'APDH, a en outre été arrêtée à Ngozi, dans le nord du pays, plus tard dans la journée de mardi

sur un mandat du procureur et qu'elle a passé la nuit dans un cachot de police à Ngozi avant d'être transférée au cachot du SNR à Bujumbura mercredi matin.

D'après la déclaration du ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, Martin Niteretse, à travers une vidéo qui a circulé sur les réseaux sociaux, ils sont accusés à tort d'avoir des fonds non justifiés pour financer le terrorisme et de travailler de commun accord avec une organisation non gouvernementale (ONG), Avocats Sans frontières (ASF), qui s'est retirée du Burundi en décembre 2018 après la suspension de ses activités par le Conseil national de sécurité. Cette ONG qui avait enregistré 20 ans de présence ininterrompue au Burundi a été indexée d'avoir continué à travailler avec les organisations de la société civile agréées et non agréées.

Une source proche du dossier a révélé que les 5 défenseurs des droits humains ont été transférés à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura après avoir été auditionnés par un officier du Ministère public dans l'après-midi de jeudi 16 février 2023.

SOS-Torture Burundi dénonce la continuation des persécutions du pouvoir en place dirigées contre des défenseurs des droits humains de la société civile à travers notamment des manipulations de la justice burundaise pour engager des poursuites dignes de parodies judiciaires contre des activistes bien ciblés. Elle demande au gouvernement burundais de procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de ces 5 défenseurs victimes de détention arbitraire.

2. Atteinte au droit à l'intégrité physique : cas de torture

- Dans la nuit de mercredi 15 février 2023 vers 21 heures, un commerçant de vaches connu sous le nom de Caritos Nzoyisenga a été violemment battu par des agents du SNR en province de Muramvya (centre du Burundi)

Selon des témoins, Caritos Nzoyisenga a lancé, en état d'ivresse manifeste, des injures aux agents du SNR qui prenaient de la bière au bistro dénommé « Mess » situé au centre-ville de Muramvya et ils l'ont arrêté et embarqué à bord d'un véhicule pour le conduire au cachot du SNR dans cette province. Toutefois, en cours de route, il est parvenu à sauter du véhicule pour s'enfuir, mais a été rapidement rattrapé, puis malmené et violemment battu avant d'être conduit au cachot où il a passé la nuit. Les mêmes sources ont précisé que Caritos Nzoyisenga a été libéré le lendemain.

SOS-Torture Burundi déplore la violence de certains agents du Service National de Renseignement qui se traduit par des actes de torture infligés aux personnes privées de liberté.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.